



Aide-mémoire Introduction Dossier Santé Québec (DSQ) (révision juin 2023)

Dossier santé Québec

Définition



Le **Dossier santé Québec (DSQ)** est une **plateforme** de communication qui facilite le **partage sécuritaire** de renseignements de santé* en **temps opportun** entre les organismes et intervenants **autorisés** pour **soutenir** leur prestation de **services de santé** au bénéfice des **usagers**.

* Les renseignements de santé consultés à l'aide du DSQ ne remplacent pas ceux des dossiers cliniques locaux conservés dans les établissements de santé, les cliniques médicales et les pharmacies communautaires. Le DSQ est conçu pour compléter l'ensemble des informations disponibles pour améliorer la qualité et la productivité des services de santé.

Renseignements de santé des domaines cliniques



- Les médicaments délivrés ou à être délivrés
- Les résultats de laboratoire
- Les résultats d'imagerie médicale

Le système de gestion des ordonnances électroniques de médicaments et le registre des refus font également partie des renseignements accessibles par le DSQ. Les registres communs permettent de soutenir l'identification unique des usagers, des intervenants, ainsi que des lieux et des organismes de prestation de services référencés dans les renseignements de santé.

Ces renseignements peuvent être consultés avec le Visualiseur DSQ ou à partir d'applications locales, comme un DMÉ, un SIP, un SIL ou un DCI certifié.

Obligations

Obligations des intervenants autorisés

- **Utiliser** l'accès au DSQ exclusivement dans un contexte de soutien à une prestation de services de santé.
- **Appliquer** les lois, les règlements, les politiques et les procédures en matière de confidentialité, de protection des renseignements personnels et de sécurité des renseignements entourant le DSQ.
- **Communiquer** les renseignements des ordonnances transmises dans le système de gestion des ordonnances électroniques de médicaments (s'applique à tout intervenant prescripteur de médicaments).
- **Connaître** les droits des usagers à l'égard du DSQ et les diriger pour toutes questions supplémentaires à la page [Dossier santé Québec](#) sur le site Web Québec.ca.
- **S'assurer** que la clé d'authentification SécurSanté (dispositif SécurSanté) demeure en tout temps sous le contrôle de l'intervenant, en respectant les conditions optimales de sécurité qu'il s'est engagé à respecter lors de la remise.

Obligations des organismes autorisés

- **Communiquer le plus tôt possible tous les renseignements de santé** ciblés concernant les services qu'ils fournissent aux usagers :

Établissements publics de santé ou organismes privés	Domaines cliniques
Personne ou société exploitant une pharmacie communautaire	Médicament
Établissement qui exploite un centre où exerce un pharmacien	Médicament
Établissement qui exploite un laboratoire de biologie médicale	Laboratoire
Personne ou société qui exploite un laboratoire de biologie médicale	Laboratoire
Établissement qui exploite un centre dans lequel est formé un département clinique d'imagerie médicale	Imagerie médicale
Personne ou société qui exploite un laboratoire d'imagerie médicale générale ou un laboratoire de radiologie diagnostique spécifique à la médecine	Imagerie médicale

Grands principes d'utilisation



SÉCURITÉ

Le fonctionnement du DSQ repose sur un ensemble de mesures et de mécanismes de **SÉCURITÉ** qui assurent la protection des renseignements personnels de santé des usagers des services de santé offerts au Québec.



TRAÇABILITÉ

Toutes les transactions et tentatives de transactions effectuées dans le DSQ sont **JOURNALISÉES** et peuvent être **RETRACÉES**.



SURVEILLANCE

La consultation des renseignements de santé contenus au DSQ est **SURVEILLÉE**.

Usages inappropriés

- En tant que gestionnaire opérationnel des actifs du DSQ, la RAMQ a le mandat de surveiller l'utilisation du DSQ et de détecter tout usage potentiellement inapproprié.
- L'utilisation du DSQ doit se faire **exclusivement** à des fins professionnelles qui visent le continuum de soins ou à des fins d'enquêtes de l'Ordre des pharmaciens du Québec et du Collège des médecins du Québec (article 105.1, LPCRS), et ce, dans le respect des règles d'éthique et de protection des renseignements personnels.
- Des processus et mécanismes de surveillance permettent de détecter tout usage potentiellement inapproprié en regard de la Loi. Cette surveillance permet ainsi d'informer les autorités ministérielles et de prendre les mesures nécessaires en regard des dispositions pénales prévues par la LPCRS.

Exemples d'usages inappropriés du DSQ

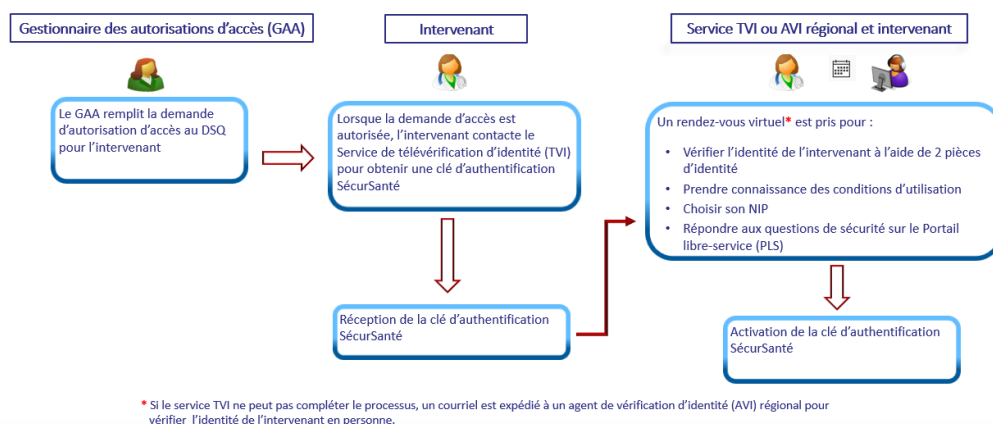
- Consulter son propre dossier.
- Consulter le dossier d'un membre de la famille, d'une connaissance, d'un collègue ou de toute autre personne en dehors du continuum de soins.
- L'utiliser à des fins de recherche ou d'audit.
- L'utiliser à des fins statistiques.
- Prêter votre clé d'authentification SécurSanté à une autre personne.

Démarche pour avoir accès au DSQ

Le **gestionnaire des autorisations d'accès (GAA)** détermine, parmi les intervenants qui sont à son emploi ou qui agissent sous sa direction, ceux à qui des autorisations d'accès peuvent être attribuées.

Le GAA remplit un formulaire et l'achemine à l'équipe Prestation de services de la RAMQ. Cette équipe est également en mesure de vous aider pour toutes questions (voir diapositive - **Données de contact**).

Comment obtenir son 1^{er} accès au DSQ?



Dépannage avec la clé d'authentification SécurSanté

Raisons	Actions
Bris Certificat Perte Vol	L'intervenant doit contacter le Service de télévérification d'identité (TVI) ou un AVI régional pour la remise d'une nouvelle clé.
Déblocage (Après 5 tentatives infructueuses d'accès, par mesure de sécurité, la clé se bloque.)	Lors de la remise de la clé à l'intervenant, le Service TVI ou l'AVI régional lui demande de répondre à des questions de sécurité via le Portail libre-service (PLS) *. Les questions de sécurité auxquelles il a répondu lui permettent de débloquer la clé. Si l'intervenant n'est pas en mesure de débloquer sa clé, il doit communiquer avec le Service TVI.

* Pour plus d'informations concernant le PLS, consultez l'[aide-mémoire](#).

Droits des usagers

En participant au Dossier santé Québec (DSQ), l'utilisateur a le :

Droit de refuser, en tout temps, que **tous les renseignements de santé** le concernant contenus dans les banques de renseignements de santé des domaines cliniques, ou **tous ceux qui ont été collectés avant la date qu'il détermine**, soient consultés au moyen du DSQ.

Droit d'accès à l'information pour obtenir la **liste des intervenants et organismes autorisés qui ont accédé**, au moyen du DSQ, aux renseignements de santé des domaines cliniques qui le concernent.

Droit de rectification d'un renseignement de santé lorsqu'il constate que les renseignements le concernant sont inexacts, incomplets ou équivoques.

Droit de porter plainte en tout temps à propos du DSQ. Toute infraction concernant le respect de la protection des renseignements de santé la concernant peut faire l'objet d'une plainte et déclencher une enquête auprès de la Commission d'accès à l'information. Pour exercer ce droit, elle doit transmettre le formulaire de plainte dûment rempli.

Pour exercer un droit, pour formuler une demande ou pour obtenir plus d'informations sur leurs droits, les usagers peuvent consulter la page [Vos droits Dossier santé Québec](#) du site Web Québec.ca.

Renseignements absents d'un dossier

Les situations suivantes peuvent expliquer l'absence d'un renseignement de santé :

- Renseignements concernant l'utilisateur
 - Présence d'une directive de refus (total ou partiel) de l'utilisateur.
 - Recherche non concluante de l'utilisateur.
- Domaine Laboratoire
 - Quelques laboratoires privés ne communiquent pas les résultats de laboratoire.
 - Certaines catégories d'examen de laboratoire ne sont pas communiqués.
- Domaine Imagerie médicale
 - Quelques laboratoires privés ne communiquent pas les résultats d'examen d'imagerie.
 - Certains types d'examen d'imagerie ne sont pas communiqués.
- Domaine Médicament
 - Seuls quelques établissements publics communiquent les médicaments délivrés ou à être délivrés (déploiement en cours).
 - La mise à niveau de certaines applications locales n'ayant pas encore été réalisée, certaines pharmacies communautaires ne communiquent pas les médicaments à être délivrés ou ceux qui sont en vente libre.
 - L'identification d'un médicament pourrait être non reconnue.

Données de contact

INTERVENANTS

Soutien général

- Centre de soutien local : _____
- Centre de services DSQ (pour tout problème applicatif ou opérationnel)
1 877 826-2433 (sans frais) ou par courriel à l'adresse suivante :
[00 centre de services dsq@ssss.gouv.qc.ca](mailto:00_centre_de_services_dsq@ssss.gouv.qc.ca)

Soutien concernant les clés d'authentification SécurSanté

- Vérification de l'identité, suivi de demande, questions relatives aux clés d'authentification bloquées, perdues, brisées, etc. :
Service de télévérification provincial (ServiceTVI)
1 866 304-7802 (sans frais) ou par courriel à l'adresse suivante :
ServiceTVI@ssss.gouv.qc.ca

Soutien concernant le suivi des accès

- Équipe de prestation de services
1 866 304-7802 (sans frais)
418 646-4887 (Québec)



Mes informations de contact

Nom et coordonnées du ou des **GAA** :

Nom et coordonnées du ou des **AVI** :